

## LES MOYENS TECHNIQUES POUR PRÉVENIR LES VOLS



- installer une alarme ;
- éclairer correctement les lieux, notamment la vitrine et installer un éclairage automatique puissant (détecteur de présence de nuit) ;
- installer un digicode pour les arrière-boutiques où sont entreposés les stocks de marchandises ;
- installer un dispositif anti-franchissement devant les entrées ou parois fragiles des bâtiments (blocs de ciment, pots de fleurs, piquets en fer, etc.) pour faire échec aux vols à la voiture bélier ;
- recourir à la télésurveillance ou à une société de gardiennage pour les commerces qui vendent des biens à forte valeur ajoutée permettant ainsi une alerte rapide de la Gendarmerie ;
- installer des rideaux métalliques pleins à l'intérieur du commerce pour éviter tout arrachement par des véhicules.

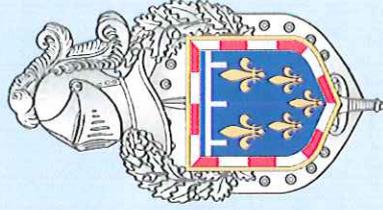
Sachez qu'un référent prévention est en place dans toutes les communautés de brigades et brigades autonomes. Les commerçants peuvent utilement le contacter pour tout conseil.

Un rendez-vous prévention vous sera fixé.

## EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17

Coordonnées de la Gendarmerie la plus proche

A conserver près de votre téléphone



SDG-09-24989-10 000 Impr. ECMSSA - L11.06.006 - 07/193



## GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU LOIRET

## CONSEILS DE PRÉVENTION A L'ATTENTION DES COMMERÇANTS

### Commerçants, en cas d'infractions commises à votre rencontre :

- observez les malfaiteurs (cheveux, yeux, voix, signes particuliers comme par exemple un tatouage, effets vestimentaires) pour en donner un signalement très précis ;
- notez leur moyen de transport et leur direction de fuite ;
- mémorisez la marque, le type, la couleur et le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- alertez rapidement la Gendarmerie ;
- maintenez les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie ;
- retenez ou identifiez les témoins.

Respectez l'environnement – Ne pas jeter sur la voie publique

## QUELLES SONT LES MESURES PRÉVENTIVES A PRENDRE POUR FAIRE FACE AUX PRINCIPALES MENACES ?

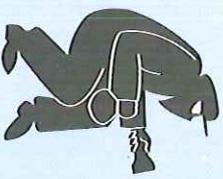
### LES BONS RÉFLEXES DE PRÉVENTION

#### Vols à l'étalage :

- ne jamais laisser votre commerce sans surveillance directe. Il suffit d'une minute d'absence pour voler votre caisse enregistreuse ou son contenu ;
- installer des miroirs vous permettant d'avoir une vue sur les rayons non visibles depuis la caisse ;
- agencer les étalages de manière à ce que les produits les plus chers ou à forte valeur ajoutée (spiritueux par exemple) soient au plus près de la caisse et sous votre surveillance immédiate. Pour les produits de petite taille, privilégier une armoire en verre, fermée à clef, avec un panneau renvoyant le consommateur à la caisse pour retirer le produit ;
- être particulièrement vigilant aux heures d'ouverture et de fermeture, notamment à l'approche des fêtes de fin d'année. Ce sont des moments particulièrement prisés par les malfaiteurs.

#### Vols par effractions :

- vérifier la fermeture et le verrouillage des portes et fenêtres et par extension des différentes ouvertures quelles qu'elles soient (vasistas notamment). C'est par ces accès que les malfaiteurs pénètrent le plus souvent ;
- vérifier la solidité des moyens de fermeture (portes, fenêtres, etc.) ;
- multiplier les moyens de fermeture (serrures 3 points, verrous, loquets, etc.) ;
- neutraliser les ouvertures [porte(s), fenêtre(s), etc.] par des grilles ou des barreaux de protection, sauf l'issue de secours anti-incendie.



#### Vols au rendez-moi :

Lorsque la personne paye, laisser le billet et ne pas le mettre directement dans la caisse. Aucune contestation ne sera alors possible sur la monnaie à rendre. Veiller cependant à ne pas perdre de vue le billet pendant la transaction. Certains malfaiteurs sont particulièrement habiles et récupèrent, en même temps que la monnaie, le billet.

Menaces d'atteintes aux personnes ou vols à main armée :

**ne pas tenter d'opposer de résistance :** il vaut mieux perdre de l'argent ou des marchandises, plutôt que d'être blessé, voire perdre la vie, souvent pour des sommes dérisoires.

Utilisation de fausse monnaie ou paiement par chèques :

En cas de doute sur le paiement par billets de banque dont l'origine ou la texture apparaît douteuse, demander une pièce d'identité et prévenir la Gendarmerie.

Dans tous les cas pour les chèques, demander une pièce d'identité et prendre les indications relatives à la personne (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, n° de pièce d'identité et date et lieu de délivrance).

**VÉRIFIEZ QUE LA PIÈCE D'IDENTITÉ CORRESPONDE BIEN A LA PERSONNE** (photo, sexe, etc.)

#### Dans tous les cas :

ne laissez pas de fonds de caisse importants et portez régulièrement la recette à la banque en utilisant si possible des horaires voire des itinéraires différents afin d'éviter d'être agressé dans la rue par des malfaiteurs ayant observé vos habitudes.